

## Réunion du Conseil portuaire du 3 mai 2022 Compte-rendu

- Document disponible sur le site internet de la communauté de communes ([www.ccbdc.fr](http://www.ccbdc.fr)) le 18/05/2022

La réunion s'est tenue mardi 3 mai à partir de 14h30 en Mairie de Carentan.

### ↳ Y assistaient :

*Pour la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin :*

Jean-Claude COLOMBEL, Président,  
Xavier GRAWITZ, Vice-président en charge du Port de Plaisance de Carentan les Marais,  
Baptiste VANNIER, Maître de port du Port de Plaisance de Carentan les Marais,  
Alexandre TCHERNOFF, Responsable finances,  
Dominique LECOUSTEY, DGS, présent jusqu'à 15h15.

*Représentants des usagers du Port de Plaisance de Carentan les Marais :*

*Membres titulaires :* Michel FOURMENTIN, Dominique GUARNERI, Patrick HERMAN, Michel LESOURD,  
Michel LOPEZ,

*Représentant de la Chambre de Commerce et de l'Industrie :*

Guy LEBREQUIER, nouvellement nommé, sans voix délibérative puisque l'arrêté de modification de la composition du conseil portuaire n'a pas été finalisé.

### ↳ Etait excusée :

Nathalie HERSENT, DREKNOR

### L'ordre du jour du conseil portuaire était le suivant :

1. Rétrospective et évolution 2019-2021 : budgétaire/économique, sociale, technique, administrative,
2. Evolution des épargnes,
3. Evolution de la dette,
4. Nouveaux tarifs à étudier :
  - caution pour la remise de badges,
  - amendes pour non-respect du règlement de police,
5. Questions diverses (sous réserve de l'application de l'article R5314-23 du code des transports).

Monsieur COLOMBEL, Président de la Communauté de Communes, ouvre la séance. Il accueille Monsieur Guy LEBREQUIER, nouvellement nommé en tant que représentant de la CCI au conseil portuaire, qui se présente aux membres du conseil.

Monsieur COLOMBEL remercie Monsieur TCHERNOFF et Madame NOIR pour leur investissement professionnel quant à la préparation des conseils portuaires, et annoncent que ces derniers quitteront prochainement leurs fonctions à la communauté de communes.

## 1. Compte rendu d'exécution - Budget Annexe Port de plaisance : Compte Administratif 2021

En synthèse, le Compte Administratif et le Compte de Gestion s'établissent ainsi :

*Montant en € HT*

	Budget 2021	Réalisations 2021 (mandats et titres)	Solde reporté 001/002 exercices antérieurs
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses	360 742,00	358 978,28	
Recettes	360 742,00	335 335,44	47 580,38
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses	272 500,00	85 342,77	
Recettes	272 500,00	92 682,94	28 431,84

### SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES

*Dépenses en € HT*

Chapitres	Libellé	CA 2020	BP +DM 2021	CA 2021	Ecart	
					CA21 / CA20 (en valeur)	(en %)
011	Charges générales	145 646,74	164 840,00	164 781,10	19 134,36	13%
012	Charges de personnel	38 600,00	70 960,00	70 960,00	32 360,00	84%
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0%
65	Charges d'activité	0,00	1 500,00		0,00	0%
66	Charges financières	7 068,68	6 441,93	6 441,93	-626,75	-9%
67	Charges exceptionnelles	9 016,49	15 000,07	2 152,31	-6 864,18	-76%
68	Dotations aux provisions		0,00	22 000,00	22 000,00	100%
022	Dépenses imprévues		0,00		0,00	0%
<b>TOTAL</b>		<b>200 331,91</b>	<b>258 742,00</b>	<b>266 335,34</b>	<b>66 003,43</b>	<b>33%</b>

Les dépenses réelles de fonctionnement 2021 ont augmentées de 33 % par rapport à l'exercice 2020.

Les principaux écarts par rapport à l'exercice 2020 s'expliquent notamment pour le :

- **chapitre 011 – « Charges à caractère général »** : par un retour d'activité post covid. En effet, les dépenses réalisées au cours de l'exercice 2020 avaient diminué exceptionnellement suite à la crise sanitaire. A ce titre, plusieurs événements nautiques avaient fait l'objet d'une annulation. L'exercice 2021 présente, quant à lui, un retour d'activité qui a conduit à un niveau de dépenses équivalent aux exercices antérieurs. C'est ce qui explique cet écart de +13% entre les exercices 2020 et 2021.

- **chapitre 012 – « Charges de personnel »** : par le remboursement des dépenses du personnel supporté au budget principal pour un montant de 70.96k€.
- **chapitre 67 – « Charges exceptionnelles »** : par une diminution du nombre de régularisations sur exercice antérieur.
- **chapitre 68 – « Dotations aux provisions »** : par la constitution d'une provision pour dépréciation des actifs circulants d'un montant de 22k€.

Dépenses d'ordre	CA 2020	BP +DM 2021	CA 2021
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	91 168,08	102 000,00	92 642,94
023 - Virement à la section d'investissement			
<b>TOTAL</b>	<b>91 168,08</b>	<b>102 000,00</b>	<b>92 642,94</b>

## RECETTES

*Recettes en € HT*

Chapitres	Libellé	CA 2020	BP +DM 2021	CA 2021	Ecart	
					CA21 / CA20 (en valeur)	(en %)
013	Atténuation de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
70	Produits des services, domaines ...	251 149,06	253 411,62	252 234,44	1 085,38	0,43%
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
74	Dotations, subventions..	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
75	Produits de gestion courante	17 967,18	11 400,00	17 452,17	-515,01	-2,87%
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
77	Produits exceptionnels	16 783,01	0,00	17 299,07	516,06	3,07%
	<b>TOTAL</b>	<b>285 899,25</b>	<b>264 811,62</b>	<b>286 985,68</b>	<b>1 086,43</b>	<b>0,38%</b>

Les recettes réelles de fonctionnement 2021 sont stables et n'ont augmenté que de 0.38% par rapport à l'exercice 2020.

Recettes d'ordre	CA 2020	BP +DM 2021	CA 2021
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	48 342,00	48 350,00	48 349,76
<b>TOTAL</b>	<b>48 342,00</b>	<b>48 350,00</b>	<b>48 349,76</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

## DEPENSES

Les dépenses d'investissement sont réalisées à hauteur de 37 k€.

*Dépenses en € HT*

Dépenses Réelles	CA 2020	BP +DM 2021	CA 2021	Ecart	
				CA21 / CA20 (en valeur)	(en %)
16 - Emprunts	15 512,26	16 136,91	16 136,91	624,65	4%
20 - Immobilisations incorporelles		7 000,00	5 729,00	5 729,00	100%
204 - Subvention d'équipement versée					
21 - Immobilisations corporelles	16 904,42	201 013,09	15 127,10	-1 777,32	-11%
23 - Immobilisation en cours					
26 - Participation					
020 - Dépenses imprévues					
<b>TOTAL</b>	<b>32 416,68</b>	<b>224 150,00</b>	<b>36 993,01</b>	<b>4 576,33</b>	<b>14%</b>

Il est à noter qu'en 2021 :

- **le chapitre 16 – « *Emprunts et dettes assimilées* »** : a été réalisé à 100%.
- **le chapitre 21 – « *Immobilisations corporelles* »** : n'a pas comptabilisé les dépenses initialement prévues au titre des travaux d'automatisation de l'écuse. En effet, le rapport d'expertise prévoyait un montant de travaux estimatif supérieur au montant budgété. Aussi, il convient de reporter la réalisation de ces travaux sur l'exercice 2022.

*Dépenses en € HT*

Dépenses d'ordre	CA 2020	BP +DM 2021	CA 2021
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	48 342,00	48 350,00	48 349.76
<b>TOTAL</b>	<b>48 342,00</b>	<b>48 350,00</b>	<b>48 349.76</b>



## RECETTES

*Recettes en € HT*

Recettes Réelles	CA 2020	BP +DM 2021	CA 2021	Ecart	
				CA21 / CA20 (en valeur)	(en %)
1068 - Affectation du résultat	0.00	0.00	0.00		
10 - Dotations, fonds divers	0.00	0.00	0.00		
13 - Subvention d'investissement	0.00	0.00	0.00		
16 - Emprunts	200,00	142 068,16	40,00	-160,00	-80,00%
024 - Produits des cessions d'immo.	0.00	0.00	0.00		
<b>TOTAL</b>	<b>200,00</b>	<b>142 068,16</b>	<b>40,00</b>	<b>-160,00</b>	<b>-80,00%</b>

Le **chapitre 16 – « Emprunts et dettes assimilées »** présente des recettes pour 40€ correspondant aux cautions encaissées suite à la mise à disposition de boîtes aux lettres au sein de la Capitainerie.

Recettes d'ordre	CA 2020	BP +DM 2021	CA 2021
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	91 168,08	102 000,00	92 642,94
021 - Virement de la section de fonctionnement			
<b>TOTAL</b>	<b>91 168,08</b>	<b>102 000,00</b>	<b>92 642,94</b>

## RESULTATS DE L'EXERCICE 2021

*Montant en € HT*

	Exécution des dépenses	Exécution des recettes	Résultat de l'exercice	Reprise des résultats antérieurs	Résultat cumulé
Investissement	85 342,77	92 682,94	+7 340,17	+28 431,84	+35 772.01
Fonctionnement	358 978,28	335 335,44	-23 642,84	+ 47 580.38	+23 937.54
<b>Excédent de clôture de l'exercice 2021</b>					<b>+ 59 709.55</b>

L'exercice 2021 fait apparaître un résultat de clôture de + 59 709.55€.

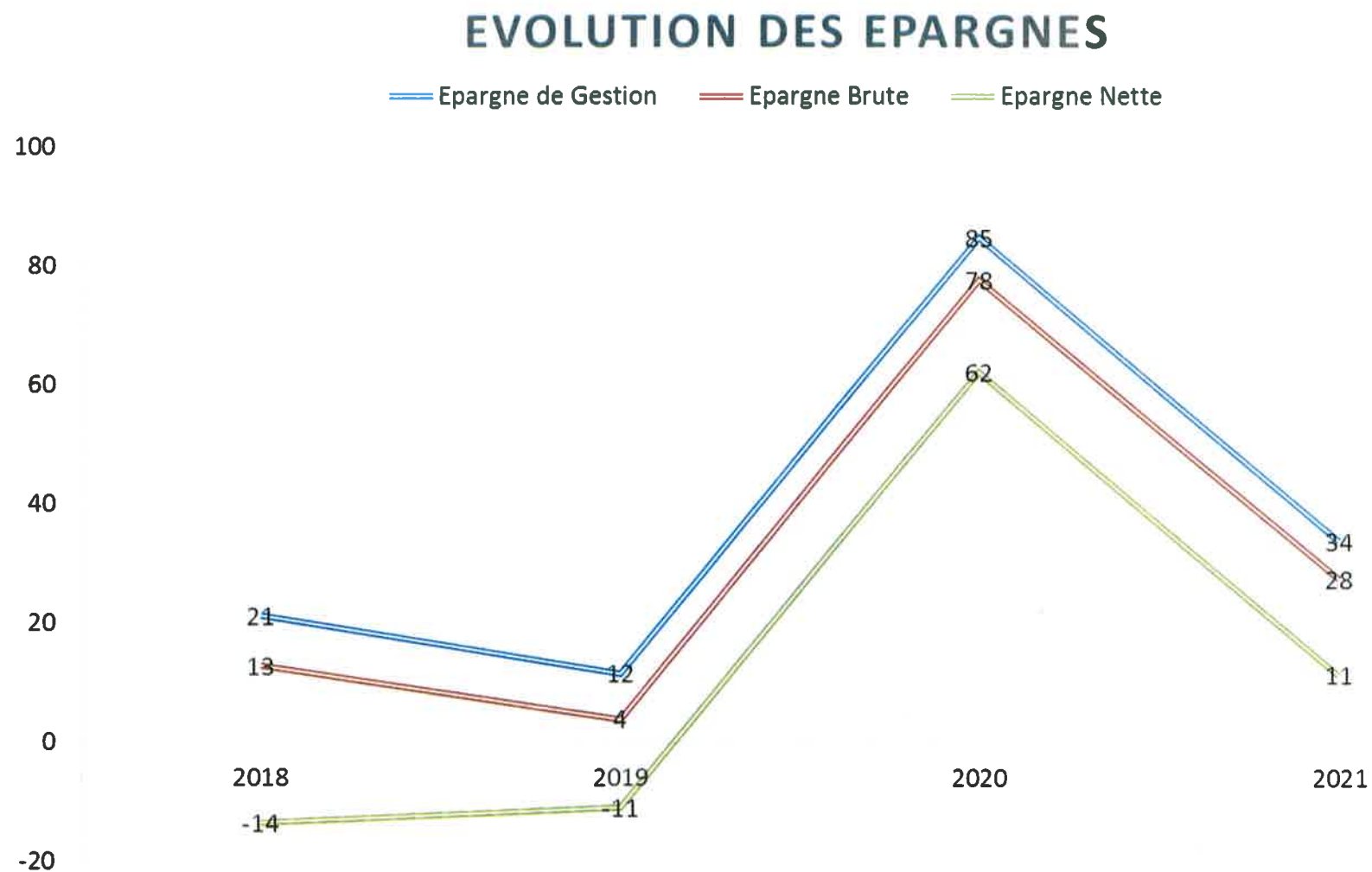
**Fonctionnement**

DEPENSES						RECETTES							
Code	Libellé	CA 2020	BUDGET 2021	DM1	TOTAL BUDGET	CA2021	Code	Libellé	CA 2020	BUDGET 2021	DM1	TOTAL BUDGET	CA2021
011	Charges à caractère général	145 646,74	164 840,00		164 840,00	164 781,10	013	Atténuations de charges	0,00			0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	38 600,00	70 960,00		70 960,00	70 960,00	70	Produits des services, domaine et ventes diverses	251 149,06	253 411,62		253 411,62	252 234,44
014	Atténuations de produits	0,00			0,00	0,00	73	Impôts et taxes	0,00			0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	1 500,00		1 500,00	0,00	74	Dotations, subventions et participations	0,00			0,00	
66	Charges financières	7 068,68	6 441,93		6 441,93	6 441,93	75	Autres produits de gestion courante	17 967,18	11 400,00	5 000,00	11 400,00	17 452,17
67	Charges exceptionnelles	9 016,49	15 000,07		15 000,07	2 152,31	76	Produits financiers	0,00			0,00	
68	Dotations provisions semi budgétaires			5 400,00	0,00	22 000,00	77	Produits exceptionnels	16 783,01		17 000,00	0,00	17 299,07
022	Dépenses imprévues				0,00		78	Reprises provisions semi budgétaire	0,00			0,00	
<b>sous-total dépenses réelles</b>		<b>200 331,91</b>	<b>258 742,00</b>	<b>5 400,00</b>	<b>258 742,00</b>	<b>266 335,34</b>	<b>sous-total recettes réelles</b>		<b>285 899,25</b>	<b>264 811,62</b>	<b>22 000,00</b>	<b>264 811,62</b>	<b>286 985,68</b>
023	Virement à la section d'investissement				0,00								
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	91 168,08	102 000,00		102 000,00	92 642,94	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	48 342,00	48 350,00		48 350,00	48 349,76
<b>sous-total dépenses d'ordre</b>		<b>91 168,08</b>	<b>102 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>102 000,00</b>	<b>92 642,94</b>	<b>sous-total recettes d'ordre</b>		<b>48 342,00</b>	<b>48 350,00</b>	<b>0,00</b>	<b>48 350,00</b>	<b>48 349,76</b>
<b>Total :</b>		<b>291 499,99</b>	<b>360 742,00</b>	<b>5 400,00</b>	<b>360 742,00</b>	<b>358 978,28</b>	<b>Total :</b>		<b>334 241,25</b>	<b>360 742,00</b>	<b>22 000,00</b>	<b>360 742,00</b>	<b>335 335,44</b>

**Investissement**

DEPENSES						RECETTES							
Code	Libellé	CA 2020	BUDGET 2021	DM1	TOTAL BUDGET	CA2021	Code	Libellé	CA 2020	BUDGET 2021	DM1	TOTAL BUDGET	CA2021
16	Emprunts et dettes assimilés	15 512,26	16 136,91		16 136,91	16 136,91	10	Dotations, fonds divers et réserves (dt 1068)				0,00	
20	Immobilisations incorporelles			7 000,00	7 000,00	5 729,00	13	Subventions d'investissement reçues				0,00	
21	Immobilisations corporelles	16 904,42	208 013,09	-7 000,00	201 013,09	15 127,10	16	Emprunts et dettes assimilés	200,00	142 068,16		142 068,16	40,00
23	Immobilisations en cours				0,00		20	Immobilisations incorporelles				0,00	
26	Participat B créances rattachées				0,00		21	Immobilisations corporelles				0,00	
204	Subventions d'équipement versées				0,00		23	Immobilisations en cours				0,00	
020	Dépenses imprévues				0,00		024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00	
<b>sous-total dépenses réelles</b>		<b>32 416,68</b>	<b>224 150,00</b>	<b>0,00</b>	<b>224 150,00</b>	<b>36 993,01</b>	<b>sous-total recettes réelles</b>		<b>200,00</b>	<b>142 068,16</b>	<b>0,00</b>	<b>142 068,16</b>	<b>40,00</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	48 342,00	48 350,00		48 350,00	48 349,76	021	Virement de la section de fonctionnement				0,00	
041	Opérations patrimoniales				0,00		040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	91 168,08	102 000,00		102 000,00	92 642,94
<b>sous-total dépenses d'ordre</b>		<b>48 342,00</b>	<b>48 350,00</b>	<b>0,00</b>	<b>48 350,00</b>	<b>48 349,76</b>	<b>sous-total recettes d'ordre</b>		<b>91 168,08</b>	<b>102 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>102 000,00</b>	<b>92 642,94</b>
001	Déficit d'investissement reporté				0,00		001	Excédent d'investissement reporté		28 431,84		28 431,84	
<b>Total :</b>		<b>80 758,68</b>	<b>272 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>272 500,00</b>	<b>85 942,77</b>	<b>Total :</b>		<b>91 368,08</b>	<b>272 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>272 500,00</b>	<b>92 682,94</b>

## 2. Evolution des épargnes



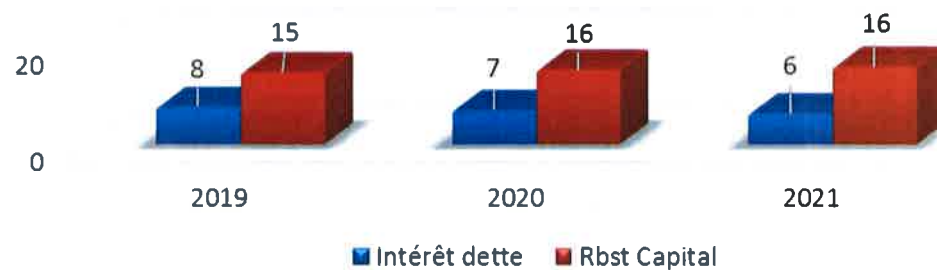
### 3. Evolution de la dette

- **Etat de la Dette – Exercice 2021**

Numéro d'emprunt	Prêteur	Objet	Capital Initial	Intérêts 2021	Capital 2021	Capital restant dû au 01/01/2021
00131444711	CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICO	AMENAGEMENT INTERIEUR DU BAR	50 000,00	978,56	2 829,36	22 748,50
2085105	CAISSE EPARGNE ET PREVOYANCE N	AIRE DE CARENAGE	120 000,00	3 422,49	4 434,51	81 240,75
8298507	CAISSE EPARGNE ET PREVOYANCE N	RECONSTRUCTION PORTE ECLUSE	120 000,00	2 098,08	8 873,04	61 100,98
<b>TOTAL</b>			<b>290 000,00</b>	<b>6 499,13</b>	<b>16 136,91</b>	<b>165 090,23</b>

- **Evolution de la Dette – 2019/2021**

#### Evolution de la Dette





Monsieur HERMAN sollicite la présentation d'un rapport d'activité sur trois ans en conseil portuaire et signale qu'il en fait la demande depuis plusieurs années. Monsieur COLOMBEL insiste pour que ce rapport d'activité soit en effet présenté rapidement.

Concernant l'activité du port qui est en baisse par rapport au nombre de bateaux en contrat annuel, Monsieur GRAWITZ signale une conjoncture économique défavorable au nautisme et une pratique de ce nautisme différente (location de bateaux notamment). Il est reconnu l'action positive en cours engagée par Monsieur VANNIER pour le retrait des bateaux en occupation sans titre.

Monsieur COLOMBEL interroge sur la nécessité de développer le port à moindre coût et notamment sur question importante de la possibilité de rendre l'automatisation des portes d'écluse totale au lieu de partielle.

Monsieur VANNIER demande aux membres représentant la plaisance de se prononcer sur l'idée d'une automatisation sans éclusier en poste, avec des contraintes d'horaires de passage plus strictes. La tendance serait au maintien des éclusiers.

Monsieur GRAWITZ conclut en précisant que pour les travaux envisagés sur l'automatisation des portes d'écluse : les deux possibilités « automatisation partielle » et « automatisation totale » existent, une décision indépendante de la réalisation des travaux sera à prendre.

Monsieur HERMAN ajoute que la création d'une commission technique serait nécessaire au niveau du conseil portuaire et non au niveau du CLUPP, comme évoqué lors du dernier conseil portuaire.

#### **4. Nouveaux tarifs à étudier :**

- **Proposition de tarif au titre de la caution des badges d'accès**

Les membres du conseil portuaire sont informés que les travaux des sanitaires extérieurs à la Capitainerie ont été effectués au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2022.

Afin de pouvoir donner l'accès à ces sanitaires extérieurs uniquement aux plaisanciers bénéficiant d'une autorisation d'occupation de poste d'amarrage, des badges d'accès ont été mis en place à cet effet.

Aussi, au vu du coût de ces investissements, une caution de 10 € est proposée afin de couvrir les risques de perte, vol ou dommage pouvant être occasionnés à ces badges,

Cette caution ne sera applicable qu'aux plaisanciers visiteurs et ne fera l'objet d'aucun encaissement par l'autorité portuaire sauf en cas de perte, vol, dommage ou non restitution dudit badge.

Monsieur GUARNERI évoque le montant de la caution qui est par expérience trop faible pour être incitative.

Les plaisanciers bénéficiant d'une autorisation d'occupation mensuelle ou annuelle pourront également se voir confier ces badges après établissement d'une convention de mise à disposition.

Monsieur HERMAN regrette que les plaisanciers n'aient pas été consultés pour la mise en place des badges. Pour ce dernier, les usagers auraient préféré poursuivre avec un digicode.

Monsieur VANNIER affirme que tous les usagers du port qui se sont présentés à lui sont pour la mise en place des badges, trouvant ainsi ce système plus sécurisant.

Après avoir entendu l'exposé de cette proposition, les membres du conseil portuaire, après avoir donné leur avis, ont voté pour la mise en place d'une caution de 10 € pour la remise des badges d'accès aux sanitaires extérieurs à la Capitainerie, à la majorité des voix (5 voix pour MM. COLOMBEL, FOURMENTIN, GUARNERI, LESOURD et VANNIER, et 2 abstentions MM. HERMAN et LOPEZ).

- **Amendes pour non-respect du règlement de police**

Il est nécessaire de rappeler que des moyens répressifs existent pour respecter le règlement de police du port, en référence :

Article L5336-1-2 du code des transports, version en vigueur depuis le 1er janvier 2022,  
*Création Ordonnance n°2021-373 du 31 mars 2021 - art. 2*

« Sans préjudice des sanctions pénales encourues, en cas de méconnaissance des mesures prises en application des dispositions du chapitre II et des dispositions réglementaires prises pour leur application, l'autorité administrative peut, à l'encontre d'une personne physique, ordonner le paiement d'une amende proportionnée à la gravité du manquement, dont le montant ne peut excéder 750 euros ».

Monsieur VANNIER envisage qu'une amende soit appliquée pour les incivilités, prenant exemple d'un visiteur exécutant un carénage rapide et part de l'aire sans nettoyer l'emplacement qu'il occupait.

Monsieur HERMAN évoque la non-fermeture de l'aire de carénage qui amène les incivilités.

Monsieur GRAWITZ indique que Monsieur VANNIER a rencontré récemment le Proviseur du lycée pour rappeler aux lycéens l'interdiction d'accès à l'aire de carénage, et la responsabilité encourue en cas d'accident. Un projet de fermeture partielle de cette aire par des barrières pourrait être envisagé en collaboration étroite avec la Ville de Carentan les Marais qui pourrait récupérer une partie de l'aire de carénage (le chiffre d'1/3 a été évoqué). La surface d'1/3 semble très élevée pour Monsieur FOURMENTIN, Monsieur GRAWITZ répondant que ce n'est qu'une réflexion pour l'instant et que des négociations sont à venir.

D'une aire de travaux à l'autre, les membres ont alors échangé sur la zone de travaux de longue durée. Il en découle que l'interdiction d'accès à cette zone au public serait difficile, compte tenu de la présence de la société A2B qui emprunte cette voie d'accès. Monsieur HERMAN constate le manque de prises nécessaires pour effectuer les travaux sur cette zone. Monsieur **FOURMENTIN** suggère l'installation d'un bloc sanitaire sur cette zone et un parc à vélo et scooter sur l'une des aires.

Monsieur GRAWITZ informe de deux feux d'artifice qui auront lieu sur le port, les 6 juin et 14 juillet 2022.

Monsieur COLOMBEL conclut en informant les membres qu'une première rencontre avec la SPL aura lieu vendredi 6 mai. Les membres seront tenus informés des négociations à venir si celles-ci se présentent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h50

Le Vice-Président,  
  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
Baie  
du  
Cotentin  
Xavier Graciaty